



Comité directeur Compte rendu de réunion

<u>Objet de la réunion</u> Tous sujets d'actualité	<u>Date de rédaction</u> 14 avril 2021
<u>Date / heure de début / durée</u> 10 avril 2021 - 9h/12h25 - 14h/17h	<u>Rédacteur</u> Dominique DELGOVE
<u>Lieu</u> Visio conférence	<u>Nom du fichier</u> CR CD 002 DD 10/04/2021
<u>Participants</u> Membres du Comité directeur (voir liste de présence) Directrice administrative Responsable communication DTN	<u>Destinataires</u> CD FFB Salariés FFB Ligues <u>Publication</u> Site FFB

SOMMAIRE

1	MOT DU PRÉSIDENT	2
2	SITUATION BUDGÉTAIRE 2020-2021	2
3	POINT SUR LES LICENCES	2
3 - 1	LICENCES TARDIVES	2
3 - 2	REPORT STATUT LICENCE « DÉCOUVERTE » ET « AVENIR » POUR 2021-2022	2
3 - 3	MISES A JOUR E2I	2
4	SUBVENTIONS ANS/ÉTAT : Contrat de développement, de performance, PSF	3
5	OPÉRATION « REBOOST »	4
6	PLAN DE RELANCE LICENCES	5
7	TABLEAU DE BORD	6
8	PSF : PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE 2021	7
9	POINT SUR LES ETR	7
10	ORIENTATION BUDGET 2021-2022	8
11	PROJET FÉDÉRAL	9
12	PRÉPARATION AG - DÉFINITION DE L'ORDRE DU JOUR	9
13	ACTIVITÉS DES PÔLES ET COMMISSIONS	10
14	QUESTIONS DIVERSES	13

1/ Mot du Président

Le président Jean-Paul SINANIAN souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité directeur et les remercie de consacrer une partie de leur week-end à la bonne gestion de la Fédération. (Voir « le mot du président » en pièce jointe).

2/ Situation budgétaire 2020/2021 (Viviane ROUCHON)

Viviane présente le tableau de situation financière à fin mars.

Pour rappel, le budget prévisionnel, voté à fin décembre 2020, était déficitaire de 155 200 €, avec des investissements sur la communication et le développement.

Avec une saison sportive qui n'a pu se dérouler normalement et toutes les incertitudes actuelles, une projection à fin août fait état d'un résultat positif de 76 000 €.

Ce résultat pourrait atteindre environ 100 000 € car nous attendons de l'ANS le versement d'un fonds d'urgence fin avril dont le montant ne sera connu que dans quelques jours (estimé entre 20 et 30 000 €).

Les chiffres seront affinés au fil des semaines.

A fin mars, la trésorerie s'élève à 839 783 € soit + 180 000 € par rapport aux années précédentes.

Il faut rester prudent avec ces chiffres dans la mesure où existent encore de nombreuses incertitudes.

Les montants des dépenses non réalisées au cours de ces 18 derniers mois constituent une réserve qui sera réinjectée dans la relance que nous comptons mettre en œuvre dès la réouverture des salles.

Nous envisageons de consacrer 60 % de cette réserve à la relance dès cette saison, le reste étant ventilé sur les 2 saisons suivantes.

3/ Point sur les licences (Véronique CARDINEAU)

3 - 1 Licences tardives

Le compte rendu de la réunion de Bureau du 8 février dernier précisait que la ligue de Bretagne avait demandé à ce que le Comité directeur étudie la proposition des « licences tardives ».

Il s'agissait de proposer des licences « découverte » et « avenir » gratuites à partir du 01/04.

Le Bureau n'avait pas donné suite en l'état à cette proposition notamment parce que la licence ne peut pas être gratuite à certains moments de la saison et d'autre part parce que cela pourrait être l'occasion pour les clubs de tricher davantage en ne déclarant des licences qu'à partir de cette période.

La ligue avait également proposé de créer une licence - de 11 ans mais vu le peu de volume, cela ne présente pas d'intérêt.

Ces propositions sont soumises au vote du Comité directeur.

A l'unanimité, les membres du Comité directeur ne valident pas ces propositions.

3 - 2 Report statut licences « découverte » et « avenir » pour saison 2021-2022

Dans ce même compte rendu du 8 février dernier, le Bureau avait validé le report du statut des licences « découverte » et « avenir » la saison prochaine pour les nouveaux licenciés qui en avaient bénéficié cette saison. Cela représente 958 licences « découverte » et 211 licences « avenir ».

Le Bureau avait validé cette proposition.

Pas d'objection du Comité directeur. Cette décision sera appliquée la saison prochaine.

4 - 3 Mise à jour E2I

Les modifications suivantes ont été demandées à E2I pour la saison prochaine :

- Rajout de champs pour le contrôle de l'honorabilité des présidents, secrétaires, trésoriers et formateurs (les clubs devront renseigner le nom de naissance, le lieu de naissance - ville code INSEE si joueur né en France et si né à l'étranger : ville et pays notamment) ;
- Modifications sensibles de la rubrique arbitrage, formation (agent de développement, entraîneur de club régional, national) ;

- Ajout de fonctions : DTN, moniteur fédéral, sélectionneurs ;
- Organigramme fédéral (CD, commissions, pôles) - président ou membre ;
- Précision sur le courrier de délivrance de la licence du montant des parts ligues et comités.

Actuellement, on recense 1902 formateurs et 1656 dirigeants soit un total de 3558 licenciés pour lesquels il faudra apporter des renseignements complémentaires sur les fiches licences.

4/ Subventions ANS/Etat : contrats de développement, de performance, PSF (Marc MASSÉ)

La Fédération, après signature de contrats d'engagement, bénéficie de subventions allouées par les services publics : ANS*, CNOSF*, etc.

Les différents dispositifs :

- Les financements institués :
 - Le contrat de développement ANS 2021-2024
 - Le contrat de performance ANS 2022-2024
 - La campagne PSF* (ex CNDS)
 - L'aide à la production audiovisuelle (ANS et CNOSF)
- Covid-19
 - Le fonds d'urgence CNOSF/ANS

* ANS = Agence nationale du sport

* CNOSF = Comité national olympique et sportif français

* PSF = Projets sportifs fédéraux

* CNDS = Centre national du développement du sport

Dans le détail :

❖ Le contrat de développement 2021-2024

Ce contrat est issu du passage du ministère des sports à l'ANS en 2020.

Entre 2018 et 2020, la FFBillard a obtenu 71 000 € dans ce cadre et une certaine stabilité de l'aide accordée aux fédérations devrait nous permettre de percevoir le même montant.

Toutefois, ce contrat de développement signé entre l'ANS et la FFBillard doit s'inscrire dans le projet fédéral 2021-2024 et la demande devra être déposée pour le 23 avril 2021 au plus tard.

Les difficultés consistent à présenter des actions qui seront éligibles à la subvention et d'intégrer ces lignes budgétaires dans le budget fédéral afin d'être en adéquation avec les budgets et les actions effectivement réalisées pour pouvoir justifier des aides reçues.

❖ Le contrat de performance 2022-2024

Ce contrat est réservé aux fédérations ayant au moins une discipline reconnue de haut niveau.

A ce jour, seul le « 3 Bandes » est concerné par ce contrat.

Une demande de reconnaissance pour les 4 disciplines a été déposée car les critères de reconnaissance de haut niveau ont changé (le Blackball, le billard américain, le Snooker entrent désormais dans ces critères).

Un nombre plus important de disciplines reconnues de haut niveau n'augmentera pas pour autant le soutien financier car l'ANS a adopté une politique de stabilité, sauf pour les sports olympiques.

La répartition pourra être effectuée différemment, mais l'enveloppe globale devrait être équivalente.

Pour 2021, nous avons perçu 41 000 € + 3 000 € d'aide personnalisée.

Pour la période 2022-2024, en fonction des disciplines reconnues de haut niveau, nous aurons l'obligation de produire un document : le projet de performance fédéral (PPF) qui décrira la stratégie fédérale et présentera les prévisions, les actions menées et les moyens mobilisés pour obtenir davantage de résultats internationaux dans chacune des disciplines concernées.

Le projet sportif fédéral (PSF)

L'ANS confie aux fédérations percevant moins de 100 000 € de subvention la gestion de celle-ci directement auprès des ligues, des comités départementaux et des clubs qui ont déposé un dossier de demande de subvention à leur fédération (dossier déposé auparavant auprès du CNDS).

L'an dernier, nous avons perçu 59 360 € qui ont été répartis entre les différentes structures (54 dossiers transmis à la commission technique fédérale, dont 35 ont été validés).

Cette année, nous avons reçu 76 300 € qui seront répartis entre les ligues, les CDB et les clubs qui auront déposé un dossier auprès de la Fédération.

L'aide à la FFB convenue dans le contrat précédent pour un montant de 11 900 € est reconduite pour la 2^{ème} et dernière année.

Un appel à candidature est lancé pour intégrer la commission technique fédérale (CTF - PSF) en charge de la validation de ces dossiers.

Les difficultés de cette année sont de 3 ordres :

- Le report sur 2021 des projets non réalisés en 2020 ;
- Une campagne lancée pendant la fermeture des clubs ;
- La collecte des actions réalisées en 2020.

Plusieurs relances seront organisées pour recueillir le maximum de dossiers.

❖ L'aide à la production audio-visuelle

2 sources possibles :

- Le CNOSF a mis en place une chaîne, « Sports en France » qui finance la diffusion du Blackball Masters ;
- L'ANS a également une ligne budgétaire sur ce thème.

Pour 2021, des négociations sont en cours pour poursuivre la diffusion du Blackball Masters et intégrer le circuit « 3 Bandes ».

Contraintes : l'organisation de la compétition doit s'adapter à une qualité audiovisuelle parfaite afin de rendre optimale la captation d'image (aire de jeu, arbitres, emplacement des caméras, etc.).

Celles-ci peuvent limiter notre capacité de diffusion avec, de surcroît, un coût de production non négligeable.

❖ Le fonds d'urgence CNOSF/ANS

Ce dispositif a été mis en place par le CNOSF et l'ANS, spécifiquement pour cette période de pandémie, afin de compenser les pertes de licences.

Dans le cadre de cette aide, nous avons reçu 30 000 € fin 2020.

Le CNOSF affine l'enquête pour calibrer une nouvelle aide pour 2021 dont le montant sera connu fin avril. Cette somme servira à financer le plan de relance qui sera détaillé dans les points suivants.

Il faut rappeler que nous sommes financés par des fonds publics ; les engagements pris auprès des différents organismes d'Etat entraînent certaines contraintes, mais apportent en contrepartie des aides et des financements indispensables au fonctionnement de la Fédération et de ses organes déconcentrés.

5/ Opération « Reboost » *(Eric DORIZON)*

L'acte 1 de l'opération « Reboost » est en cours.

Ce premier volet consiste à offrir aux clubs des conditions avantageuses pour acquérir un billard (le BT 700) permettant des animations dans, mais surtout hors des clubs et d'aller au devant de nouveaux publics.

A ce jour, 64 commandes sont enregistrées.

C'est un chiffre encourageant, encore modeste puisque cela représente moins de 6 % des clubs, mais ce chiffre devrait évoluer dans les prochains jours puisque la date limite de cet acte 1 est le 20 avril prochain.

Eric détaille les 5 paliers de récompense dont bénéficieront les clubs :

- 1^{er} palier : Tarif préférentiel et frais de port inclus pour tous les clubs,

Concernant le tarif pratiqué auprès des clubs dont la ligue ne participerait pas à l'opération, celui-ci s'élèvera bien **à 350 € par billard, frais de port inclus pour toutes les commandes.**

- 2^{ème} palier : Un jeu de billes offert aux 30 premiers billards achetés,
- 3^{ème} palier : Un bon d'achat de 50 € à valoir dans la boutique FFBillard (31 à 50 billards),
- 4^{ème} palier : 1 mois de formation e-learning par Xavier Grétilat (51 à 70 billards),
- 5^{ème} palier : au-delà de 70 commandes, une dotation de cahiers pédagogiques de découverte du billard (50, voire 100 exemplaires) s'adressant essentiellement aux enfants (moins de 10 ans).

Comme l'opération « Reboost », cet outil innovant est une réelle création opérationnelle de la FFBillard qui aidera les clubs et les formateurs dans leurs animations (écoles, centres de vacances, etc.).

6/ Plan de relance licences (Eric DORIZON - Marc MASSÉ)

Le plan de « relance licences » a été élaboré dans le cadre du plan de relance gouvernemental et de l'aide du fonds d'urgence mis en place par le CNOSF et l'ANS.

Eric rappelle ce qui caractérise un club pérenne :

- des licenciés diversifiés : seniors, jeunes, féminines, familles, personnes en situation de handicap
- 20 licenciés au minimum par club : les clubs ayant un effectif inférieur vont très souvent vers des difficultés allant jusqu'à mettre en péril leur existence ; actuellement, 287 clubs comptent moins de 20 licenciés ;
- 10 à 20 licenciés par table : une occupation et une utilisation trop faibles peuvent inciter les municipalités à évincer « l'activité billard » ou à créer une salle polyvalente, multi disciplines où le billard ne pourra plus être pratiqué en continu. 511 clubs ont moins de 10 licenciés par table.

Le plan de relance s'articule autour de 3 axes :

- la diversification des publics,
- l'augmentation des effectifs des clubs,
- l'optimisation de l'utilisation des installations.

Axe 1 : diversification des publics

La Fédération **reverse aux clubs** 100 % de la part fédérale des licences des publics ci-dessous :

- **Féminines** : la part fédérale de la licence « découverte » féminine pour l'olympiade 2021-2024 (4 saisons) sera reversée au club concerné.
- **Jeunes** : la part fédérale de la licence « avenir » U21 pour l'olympiade 2021-2024 (4 saisons) sera reversée au club concerné.
- **Familles** : la part fédérale de la licence « découverte » (H et/ou F) ou « avenir » (U21) pour l'olympiade 2021-2024 (4 saisons) sera reversée au club concerné pour les nouveaux adhérents d'une même famille (enfants, parents, grands-parents).

Cet axe 1 incite au recrutement, car cette aide financière fédérale n'est valable que sur les nouveaux licenciés recrutés chaque saison (« découverte » et « avenir »).

Les axes 2 et 3 incitent davantage à la fidélisation des nouveaux adhérents.

Axe 2 : augmentation des effectifs des clubs

En plus de diversifier leurs effectifs, les clubs ont besoin de les augmenter pour :

- Assurer leur pérennité.
- Trouver de nouvelles ressources humaines bénévoles parmi les nouveaux adhérents.
- Trouver de nouvelles ressources financières dans l'augmentation des effectifs (amélioration des matériels, entretien des locaux, formation des encadrants, animations, etc.).

La Fédération aide financièrement chaque club **passant** l'un des seuils suivants :

- 21 licenciés en 2021 = 250 € estimation clubs lauréats 90 / 287 clubs
- 30 licenciés en 2021 = 300 € " " 50 / 126 clubs
- 50 licenciés en 2021 = 350 € " " 40 / 101 clubs

- 75 licenciés en 2021 = 500 € " " 14 / 36 clubs
- 100 licenciés en 2021 = 750 € " " 3 / 6 clubs
- 150 licenciés en 2021 = 1000 € " " 1 / 2 clubs
- 200 licenciés en 2021 = 1500 € " " 0 / 0 club

La Fédération a besoin de garder ses clubs, de les renforcer.

L'aide financière est déclenchée au passage d'un seuil invitant le club à toujours progresser pour atteindre le seuil suivant jusqu'au taux de saturation fixé à 20 licenciés par billard installé.

Axe 3 : optimisation de l'utilisation des installations

La FFBillard aide financièrement chaque club passant un des seuils suivants :

- 10 licenciés par billard installé dans les locaux : 700 € estimation clubs lauréats 15/511 clubs
- 12 licenciés par billard installé dans les locaux : 1000 € " " 8/15 clubs
- 15 licenciés par billard installé dans les locaux : 1500 € " " 4/7 clubs

L'aide financière est déclenchée au passage d'un seuil invitant le club à toujours progresser pour atteindre le seuil suivant jusqu'au taux de saturation fixé à 20 licenciés par billard installé.

Un club ayant moins de 5 licenciés par billard installé est menacé de disparaître.

Un club atteignant 20 licenciés par billard est au maximum de ses capacités d'accueil.

Cet axe 3 est beaucoup plus orienté sur la pérennité des clubs.

Cette saison, la moyenne des 562 clubs de la Fédération s'élève à 4,3 licenciés par billard.

Cette sous-utilisation peut mettre à très court terme les clubs en difficulté vis-à-vis des municipalités.

Afin de rendre ce dernier dispositif encore plus attractif, il conviendra sans doute d'ajouter 1 ou 2 seuils inférieurs à 10 licenciés par billard installé dans le club.

Les seuils des axes 2 et 3 sont une première approche du système d'aide aux clubs et seront affinés avec les montants prévisionnels correspondants.

Les coûts et les recettes de ces différents axes ont été évalués et cette aide aux clubs représenterait un budget d'environ 100 000 €.

Le financement peut provenir de trois sources :

- Un tiers grâce à la récupération des licences perdues et aux nouveaux licenciés,
- Un tiers, voire la moitié par le fonds d'urgence (montant communiqué courant avril),
- Le reste étant pris en charge par le budget de la Fédération.

En conclusion, afin de récupérer les 3000 licenciés perdus cette saison, deux impératifs s'imposent et ces trois dispositifs doivent permettre de :

- Rajeunir, féminiser et diversifier la population de nos clubs.
- Créer une dynamique de recrutement.

Le Comité directeur valide ces dispositifs de relance.

La commission de développement et la commission financière apporteront les modifications évoquées et préciseront les montants budgétaires de cette opération.

7/ Tableau de bord (Alberto CASALE)

Un tableau de bord fédéral de toutes les données déjà disponibles a été créé sous une forme plus efficace, plus dynamique et plus ludique.

Ces données statistiques sont fondamentales dans la détermination des plans d'action et de leur suivi.

Le tableau est une page web, accessible grâce à un lien mis en place depuis avril.

Il y a 4 pages :

- les chiffres clés,
- les tableaux,
- la localisation géographique par population,
- la localisation géographique par club.

Toutes les données peuvent être filtrées par :

- licenciés (âge, sexe, découverte, renouvellement, etc.) ;
- modes de jeu (carambole, blackball, snooker, billard américain) ;
- ligues, comités départementaux, départements, etc.

Tous ces indicateurs, accessibles par un simple clic permettront de définir, orienter ou corriger les actions menées par la Fédération, les ligues et les comités départementaux.

Ce tableau de bord est accessible par le lien ci-joint « [tableau de bord fédéral](#) » et sera mis en ligne sur le site de la Fédération très prochainement.

Marcel DEJARDIN, coordonnateur, propose de présenter lors de la prochaine réunion du conseil des ligues ce tableau de bord aux présidents afin de les amener à utiliser celui-ci pour bâtir leurs plans d'actions et analyser leur suivi.

8/ PSF - présentation de la campagne 2021 (Marc MASSÉ)

Celui-ci a été abordé dans le point 4 « subventions : ANS et État ».

Pour la campagne 2021, le formulaire de demande a été diffusé aux ligues, comités départementaux et clubs afin que ceux-ci constituent leur dossier et adressent leur demande de subvention à la Fédération.

La demande doit être envoyée au plus tard le 17 mai à minuit.

Les dossiers doivent être en conformité avec la « note de cadrage » qui donne les orientations d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue pour l'obtention d'une subvention.

Viviane recommande aux structures d'élaborer d'abord leur projet, puis de constituer la demande de subvention s'y rapportant.

Les réserves financières des structures sont prises en compte dans l'acceptation (ou non) du dossier.

Sous peine de rejet, tout dossier doit présenter toutes les pièces et renseignements administratifs exigés.

La commission technique fédérale instruira les dossiers, d'abord en binôme, puis par un arbitrage collectif afin de finaliser l'ensemble des dossiers retenus et les montants attribués.

9/ Point sur les ETR (Marc MASSÉ)

Dans le projet ETR, il est demandé aux ligues d'accompagner les clubs dans l'élaboration de leur projet « club », de faire un diagnostic et de bâtir une stratégie de développement à partir de cette analyse.

Ce projet doit être établi sur 3 ou 4 ans afin de mettre en place les différentes étapes qui permettront sa réalisation.

La demande de financement pourra être faite lorsque le projet sera finalisé.

A ce jour, nous pouvons déplorer que certaines ligues ne semblent pas avoir intégré cette mécanique et les enjeux qui en découlent.

Cette démarche sera détaillée et mise à disposition des dirigeants dans le module « formation des dirigeants » qui est un des axes de développement et de communication de la Fédération.

Pour la campagne 2021-2024, les conventions proposées et les dossiers envoyés aux ligues s'appuient sur un diagnostic régional qui permet de faire un état des lieux et de formaliser ce qu'elles comptent mettre en œuvre dans chacun des domaines définis :

- Les actions
 - Accompagnement des clubs
 - Formations
 - Sensibilisation/valorisation
 - Accès à la pratique de haut niveau
- Les budgets
- L'encadrement
 - Le coordonnateur, les formateurs, les entraîneurs, les agents de développement, les instructeurs arbitres, etc.

De fait et de droit, le président de la ligue fait partie de l'ETR.

Marc est en contact avec chaque ligue.

Une ligue a finalisé son dossier (Bretagne) et plusieurs autres sont en cours d'élaboration.

10/ Orientation budget 2021-2022 (Viviane ROUCHON)

Tous les sujets ayant été abordés concernant les investissements et les subventions, Viviane présente le budget prévisionnel 2021-2022.

Elle rappelle le parcours financier de la Fédération au cours des cinq dernières années :

- Les années « pré Covid-19 » :
 - 2016-2019 : 3 années positives où les fonds propres étaient en moyenne de 365 000 €.
 - 2019 : année déficitaire de 81 000 € avec des fonds propres diminués à 283 000 €.
- Les années « Covid-19 » :
 - 2020 : un résultat positif de 182 000 € avec des dépenses non réalisées (pas de championnats de France, fermeture des clubs pendant 3 mois). Les fonds propres sont remontés à 466 000 €.
 - 2021 : un budget équilibré voté en juin 2020, puis un budget rectificatif déficitaire de 155 000 € voté en décembre 2020, dû essentiellement à la perte de 20 % des licences.

Le prévisionnel à fin août est estimé à 76 000 €, voire un peu plus avec l'apport du fonds d'urgence. Ce qui amène nos fonds propres estimés au 31 août 2021 à 542 000 €.

Le Bureau ayant décidé de laisser 300 000 € en fonds propres, il reste un solde disponible de 242 000 €.

Cette réserve va permettre le financement des opérations de relance :

- L'opération « Reboost »,
- Les appels à projets pour les clubs, les comités départementaux et les ligues,
- Le PSF.

D'autres opérations de relance sont prévues :

- Inciter les clubs à relencier grâce à différentes actions,
- Reproduire un programme sportif national et international,
- Continuer d'aider les clubs en difficulté avec la résilience Covid.

Les subventions de l'ANS et les aides de nos partenaires peuvent être évaluées de la façon suivante :

- ANS : subvention de 71 000 € pour le contrat de développement,
- ANS : subvention de 41 000 € + 3 000 € (aide personnalisée) pour le contrat de performance,
- Partenaires privés et autres : 27 000 €.

Ce qui représente un total de 142 000 €.

Afin de financer nos projets de relance, 3 hypothèses sur les recettes de la prochaine saison ont été envisagées :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
LICENCES	Moins 10% licences 11520 licenciés 481 000 €	Stable 12800 licenciés 534 000 €	Plus 10 % licences 14080 licenciés 587 000 €
Autres recettes	142 000 €	142 000 €	142 000 €
Charges fixes	-417 000 €	-417 000 €	-417 000 €
Solde disponible	206 000 €	259 000 €	312 000 €
Reprise de fonds propres	145 400 €	145 400 €	145 400 €
	351 400 €	404 400 €	457 400 €

Dans les 3 hypothèses, disposant de 242 000 € en fonds propres disponibles, 60 % seraient réinjectés en 2021-2022, soit 145 400 € ; le solde de 40 % étant réinvesti les 2 saisons suivantes.

Les postes budgétaires sont ventilés en 2 parties, « Commission Sportive » et « Commissions techniques » (Formation, DTN, Communication et Développement).

L'historique sur plusieurs saisons montre que la Commission sportive représente 60 % du budget et les Commissions techniques 40%.

En reprenant cette répartition sur une année stable, le budget « Sportif » représenterait environ 242 600 € et le budget « Technique » environ 161 800 €, soit un total de 404 400 €.

Ces données nous amènent à l'hypothèse n°2, la plus prudente et qui peut nous inciter à être plus ambitieux et viser plus haut.

Marcel DEJARDIN, responsable du pôle sportif, sera chargé de la validation et du suivi du budget sportif.

Il sera toujours possible d'effectuer un budget rectificatif en décembre lorsque nous connaîtrons plus précisément le nombre de licenciés (connu à plus de 90 % à cette date), les subventions effectivement perçues et des données, encore incertaines aujourd'hui, comme l'organisation (ou non) et les lieux des championnats internationaux.

Une information devra être mise rapidement en place afin de faire connaître ce programme d'actions auprès des clubs afin de les sensibiliser à cette relance qui les aidera à retrouver leurs licenciés et à toucher de nouveaux publics.

Après discussion où chacun a pu s'exprimer et afin de se donner les moyens de mener la politique choisie par la Fédération, **les membres du comité directeur valident à l'unanimité l'hypothèse 2 du budget prévisionnel.**

Le budget prévisionnel détaillé sera établi selon ce choix et sera soumis au vote des ligues lors de l'AG du mois de juin prochain.

11/ Projet fédéral (Marc MASSÉ)

En priorité, la finalisation du contrat de développement a été privilégiée afin de pouvoir être remis à l'ANS pour le 23 avril prochain.

Le projet fédéral 2021-2024 sera réalisé en collaboration avec les ligues de façon à aboutir à la version qui sera soumise au vote de celle-ci lors de l'AG de juin prochain.

Les pôles et les commissions ont déjà beaucoup travaillé pour élaborer une version qui servira de base à la discussion avec les ligues.

Pour rappel, les actions non abouties dans le projet précédent (2017-2020) et en cours de réalisation, sont poursuivies, auxquelles s'ajoutent les actions à venir selon les 4 axes correspondant aux 4 pôles :

- Formation - jeunesse,
- Sportif,
- Développement - communication,
- Gouvernance.

Le changement significatif de cette olympiade, c'est l'ajout du pôle « gouvernance » dans le projet 2021-2024, suite à la volonté de la Fédération de modifier son fonctionnement pour parvenir à une meilleure efficacité.

Le projet sera mis en œuvre progressivement grâce aux plans d'actions successifs, établis année par année qui fixeront les objectifs à définir et les étapes pour leur réalisation.

12/ Préparation AG - définition de l'ordre du jour (Jean-Paul SINANIAN)

A ce jour et c'est le vœu de tous, l'AG est prévue en présentiel à Périgueux les 12 et 13 juin 2021.

Toutefois, les conditions actuelles laissent planer une grande incertitude quant à la possibilité de l'organiser de cette façon.

Jean-Paul évoque les 2 options possibles :

- Une AG en présentiel, avec l'ordre du jour complet et des séances de travail en commun et en sous-commissions ;
- Une AG en visioconférence, avec un ordre du jour plus restreint comportant les sujets obligatoires définis par les statuts (rapport moral, trésorerie et budget prévisionnel, etc.), ainsi que les sujets ne pouvant être différés (projet fédéral, plan de relance, etc.).

Il reste 2 ou 3 semaines afin de finaliser les conditions d'organisation de l'AG en fonction des informations gouvernementales qui nous seront communiquées.

13/ Activités des pôles et commissions

La commission Développement (Eric DORIZON)

Plusieurs travaux sont en cours :

- Reboost : acte 1 BT 700 => outil d'animation dans les clubs,
- Comité d'évaluation Covid-19 => 2 dossiers en cours de traitement,
- PSF 2021 => questionnaires clubs, comités départementaux et ligues,
- Billard loisir => réflexions en sous-groupe animé par Pierre SARIAN,
- Billard pour les personnes en situation de handicap => sous-groupe animé par Florence GAILLET
- Recueil et guide des bonnes pratiques dans les clubs, les comités départementaux, les ligues et la Fédération => sous-groupe animé par Hervé LACOMBE,
- Reboost, acte 3 => plan de relance - licenciation - fonds d'urgence ANS/CNOSF,
- Préparation à la mise en place d'une compétition « Elite » (Blackball et 3 Bandes) dans les nouveaux studios de Kozoom avec une diffusion TV sur la chaîne Sports en France,
- Préparation du budget de la commission développement pour l'intégrer dans le plan d'actions fédéral et le budget prévisionnel présenté précédemment,
- Suivi des travaux parlementaires sur la législation en cours de discussions relatives au sport fédéré en France et qui aura vraisemblablement un impact sur nos futurs statuts,
- Perspectives d'animation entre les pôles Développement, Communication et Système d'informations.

La commission Communication (Pierre REYNAERT - Nicolas HENRIC)

Une priorisation des sujets a été établie :

- La réorganisation du site internet fédéral avec une application mobile associée => définition des publics à viser, site à plusieurs niveaux, analyse, objectifs ;
- La diffusion des compétitions à la télévision, le Net et les réseaux sociaux.

Ces sujets sont et seront menés en étroite collaboration avec la commission Système d'informations.

La commission Système d'informations (David LECOMTE)

David remercie tout d'abord ses prédécesseurs, Claude SCHAFFRAN et Gérard MATHIAS, pour leur professionnalisme lors du passage de relais de cette commission qui s'est effectué dans d'excellentes conditions.

5 volets ont été identifiés :

- Le site web
Plusieurs sujets de réflexion : Pour quoi ? Pour qui ? Comment ? Quel public toucher ? Comment le faire ?
- La gestion administrative des licences
Par E2I avec la mise à jour des nouveautés comme l'honorabilité à partir du 1^{er} septembre 2021.
- La gestion sportive « Carambole »
Un nouvel outil confié à E2I, doté d'une interface plus élaborée est en cours de conception.
Des formations sont actuellement effectuées auprès des responsables sportifs de ligue et se multiplieront dans les semaines à venir.
Le calcul du CNR sera très prochainement mis en place.

Les matchs entrés sur FFB Sportif ont été transférés vers E2I avec une vérification des résultats enregistrés qui a permis de relever de nombreuses erreurs de saisie.

Le nouveau logiciel devrait être opérationnel au 1^{er} septembre prochain.

- La gestion sportive « Billard à Poches »

Une 1^{ère} présentation du logiciel « Agoneus » a été effectuée auprès de l'équipe ; l'objectif étant la migration du système actuel vers un nouveau dispositif qui pourrait être testé lors du prochain TN n°1 Blackball Masters.

Cela permettra de lever les principaux risques identifiés sur la plateforme existante et, à défaut d'être mis en place en septembre prochain, le nouveau logiciel pourrait être opérationnel lors de la saison suivante.

Un cahier des charges identifiant tous les besoins de gestion sportive des différentes disciplines du Billard à poches devra être établi sur le plan national, mais aussi décliné sur le plan régional.

- Chantier sur des outils multiples et variés

- Outils précédents synthétisés et migrés vers Power BI,
- Développements et améliorations concernant les indicateurs et les flux financiers,
- Migration de la plateforme téléphonique du siège de la Fédération, basé à Bellerive sur Allier, d'OVH vers Orange afin que le personnel puisse bénéficier d'un réseau fibré.

Le pôle sportif (Marcel DEJARDIN)

Les groupes de travail correspondant aux 4 disciplines sont en phase de constitution auquel s'ajoute un 5^{ème} groupe concernant le haut niveau avec un objectif pour ce groupe : les écoles de jeunes.

Dans notre Fédération, les catégories « jeunes » sont représentées par les Cadets et les Juniors, alors que beaucoup de fédérations ont des catégories inférieures, « Minimes », Benjamins », « Poussins », etc.

Ces catégories pourraient être créées avec la mise en place d'un label qui pourrait inciter les clubs à recruter de plus jeunes publics et créer des échanges auprès des écoles et des collèges.

Cela impliquera la création de compétitions « Jeunes » et une formation spécifique tant pour les jeunes concernés que pour les formateurs.

C'est un sujet très transversal qui implique différents pôles, sportif, formation, développement et communication.

Concernant la reprise des manifestations sportives, trop d'incertitudes subsistent encore pour pouvoir fixer des dates d'organisation de manifestations nationales ou régionales pour cette saison.

Cela concerne aussi les stages de formation plusieurs fois reportés et annulés.

Pour les compétitions internationales, il n'y a pas de qualifications automatiques, la sélection est effectuée selon des critères définis par la DTN.

Les sélectionneurs constituent les délégations participant aux championnats internationaux.

Le pôle formation (Hervé GAVLAK)

Le pôle formation fonctionne avec 3 groupes de travail prenant en charge les 3 volets de la formation : formateurs/arbitres/dirigeants.

Le groupe « Formateurs » est composé d'Hervé GAVLAK, animateur, Grégory LE DEVENTEC, Christian SOLANES et René FERRER (réfèrent Blackball).

Le groupe « Arbitres » est animé par Thierry DELÉGLISE avec des membres de sa commission.

Le groupe formation de « Dirigeants » est composé de Jean-Jacques BODIN, animateur, François POUILHE et Marcel DEJARDIN.

Hervé détaille la méthode de travail de ce pôle :

- Etablir un état des lieux dans chaque domaine concerné,
- Analyser la situation,
- Proposer des axes d'évolution ou de réforme à présenter au pôle Formation,
- Hiérarchiser les propositions « urgent-important » vers « moins urgent-moins important »,
- Réfléchir aux modalités de déploiement des dispositifs mis en place par la Fédération vers les ligues et les clubs.

Les groupes présenteront leurs travaux pour validation au sein du pôle lors d'une réunion tous les 2 mois environ.

Plusieurs sujets ont déjà été identifiés et sont actuellement à l'étude :

- Groupe « formateurs »
 - Instituer un poste de coordonnateur d'école de billard de club,
 - Un bouton « Ecole de billard » sur le site internet FFBillard,
 - Réflexion sur les outils d'animation « Billard de bronze » et 4-billes.
- Groupe « arbitres »
 - Traiter le cas des arbitres déjà nommés (fiche individuelle, montée en grade, etc.),
 - Prévoir tutoriel CAL + réunion d'information avec les responsables CAL.
- Groupe « dirigeants »
 - Rubrique dédiée au club sur le portail de formation « dirigeants »,
 - Parcours de formation proposé aux différents types de dirigeants et responsables.

La réflexion sur certains chantiers sera menée en concertation avec d'autres pôles ou commissions, par exemple :

- Evolution de la labellisation des clubs avec :
 - Pôle formation : école de billard,
 - Pôle sportif : école de sport billard Jeunes,
 - Pôle développement : challenge des clubs, campagne de financement.
- Formation de dirigeants
 - Pôle formation,
 - Pôle développement-communication (portail de formation),
 - Pôle gouvernance (accord avec les textes).

La commission formation Jeunesse (Hervé GAVLAK)

Cette commission est composée de : Hervé GAVLAK et Marc MASSÉ (DTN), pilotes, Jean-Jacques BODIN, René RERRER, Delphine PIZZINAT et Christian SOLANES.

Le bilan de la campagne 2020-2021 : 155 clubs labellisés, soit 28 % des clubs.

Le nombre de clubs se situe entre 143 et 155 depuis 4 ans, soit une certaine stagnation.

2,3 jeunes/club pour une moyenne de 28 joueurs/club, soit 8% de U21, ce qui est insuffisant.

Un autre constat : le renouvellement des licences « découverte Avenir » atteint 60 %, légèrement inférieur au pourcentage national.

50 % des clubs ont organisé des DFA en 2019/2020 (55 % au carambole et 33 % au Blackball), 50 % des clubs n'en organisent pas.

Un grand nombre de sites internet ne sont pas à jour, notamment en ce qui concerne les informations relatives à l'école de billard ainsi qu'aux tarifs.

La différence est importante entre le nombre de CFA et le nombre de CFA actifs.

La commission a fixé les objectifs suivants :

- Aider les clubs labellisés à recruter plus et fidéliser davantage,
- Inciter les clubs à utiliser les outils de la Fédération (DFA, 4 billes, etc.),
- Inviter les clubs ayant 2 ou 3 CFA à labelliser leur club (stage CFA en octobre 2021),
- Atteindre les 200 clubs labellisés en 2024.

Les moyens :

- Renforcer à terme les exigences de délivrance du label en intégrant des notions de résultat,
- Baisser le nombre de CFA à 3.

Les critères du label 2020 : 4 CFA et 2 séances par semaine obligatoires.

Le projet 2021 se décline en 5 points :

- 3 CFA obligatoires,
- 2 séances hebdomadaires obligatoires,

- Nomination d'un coordonnateur de l'école de billard,
- Mise en place d'une séance « portes ouvertes » (a minima mensuelle),
- Site internet ou « Mon club près de chez moi » à jour (tarifs et horaires de l'école de billard).

Une ébauche du projet 2022 est déjà en cours avec l'introduction de critères supplémentaires comme :

- Apparition des critères de résultat,
- Nombre de licences « découverte / Avenir »,
- Nombre de DFA (adultes) passés,
- Nombre de Pass scolaires.

Les difficultés envisageables : la période Covid-19 n'est pas propice à de nouvelles exigences, notamment sur les DFA et les CFA et la réforme des critères doit s'étaler sur plusieurs saisons.

Le pôle gouvernance (Serge LECROART)

Un des premiers chantiers est la remise à niveau de nos textes.

Jean-Paul y a fait allusion avec la rédaction d'une charte de déontologie par le CIDESD.

Lors des élections de décembre dernier, un nombre important de nouveaux membres ont rejoint le Comité directeur. Au cours des dernières années, les textes ont déjà subi des modifications, mais plusieurs membres de ce nouveau Comité directeur ont exprimé la nécessité de moderniser nos statuts et règlement intérieur pour une meilleure efficacité.

Certains articles doivent être davantage en adéquation avec la réglementation actuelle, comme par exemple les rapports entre la Fédération et les organes déconcentrés qui doivent être redéfinis et clarifiés de manière plus précise.

Nous sommes aussi tributaires des projets de loi qui sont actuellement en discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat et qui nous amèneront à modifier encore certains points de nos textes.

Afin de sensibiliser les présidents de ligue lors des prochaines réunions de leur Conseil, Marcel informera les présidents des nouvelles dispositions qui pourraient nous être imposées par le ministère des sports (démocratisation avec vote des clubs, parité, etc.).

14/ Questions diverses

Pas de questions diverses.

En l'absence de questions, le président Jean-Paul SINANIAN remercie tous les participants de leur implication, de la qualité des débats et clôt la réunion à 17h00.

Jean-Paul SINANIAN
Président FFB



Dominique DELGOVE
Secrétaire général

